



Mandat du comité –

Comité de gouvernance

OBJECTIF

Le Comité de gouvernance est un comité permanent nommé par le conseil d'administration de l'Association canadienne de tennis (la « Société »). Il veille à ce que des principes et des pratiques de gouvernance appropriés soient en place, supervise l'efficacité du conseil et appuie les éléments fondamentaux liés aux personnes et à la culture, y compris les progrès en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).

Le comité assure également la surveillance des politiques et des procédures de sport sécuritaire ainsi que leur mise en œuvre au sein de la Société et auprès des partenaires de prestation externes.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé d'au moins trois (3) administrateurs désignés par le conseil d'administration.

Le président du comité est nommé par le conseil parmi les membres. Il est responsable de convoquer les réunions, de les présider et d'en rendre compte au conseil.

Les membres sont nommés annuellement et demeurent en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à leur remplacement, leur démission ou leur révocation.

La direction désignée comprend :

- le président-directeur général (PDG)
- le ou la vice-président(e), talent et culture

MANDAT ET RESPONSABILITÉS

- Principes de gouvernance corporative
- Questions d'éthique et de conduite
- Personnes et culture (employés)
- Programmes d'EDI (internes et externes)
- Questions juridiques et corporatives

AUTORITÉ

Le comité formule des recommandations au conseil par l'entremise de son président.

Il collabore avec d'autres comités pour la supervision globale des politiques et les enjeux de sport sécuritaire.



RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres doivent agir avec honnêteté et de bonne foi, dans l'intérêt supérieur de la Société.

Ils doivent :

- se préparer aux réunions
- y assister
- y participer activement

RÉUNIONS

- Tenues sur une base trimestrielle ou au besoin
- Par vidéoconférence

Quorum : majorité des membres

Décisions : majorité des voix

RÉVISION

Les présents termes sont révisés tous les deux ans et affichés sur :
www.tenniscanada.com

Dernière révision : 17 juin 2026